

Grade: Bachelier ès sciences (B.Sc.)**Crédits: 120**

Présentation

En bref

Ce programme prépare à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé aux niveaux préscolaire/primaire et secondaire.

Ce programme vise la formation d'un professionnel de l'intervention pédagogique, enseignant en éducation physique, capable d'intervenir efficacement auprès des élèves aux niveaux préscolaire/primaire et secondaire. Il compte trois composantes principales : la formation à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé, une solide formation psychopédagogique ainsi qu'une formation pratique concrétisée à l'intérieur des différents laboratoires didactiques et des stages.

Compétences, exigences de formation

Au terme du baccalauréat, l'étudiant est recommandé au brevet d'enseignement s'il a acquis une maîtrise satisfaisante des compétences suivantes, telles qu'énoncées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec :

- Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation de l'école québécoise.
- Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
- Planifier, organiser, superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
- Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
- Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
- Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.
- S'engager dans une démarche de développement professionnel.
- Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Il est à noter que l'acquisition de la compétence en communication et expression orale dans la langue d'enseignement sera encouragée tout au long de la formation et sera évaluée particulièrement au moment des cours de formation pratique et des stages.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 50 places.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Tous les candidats doivent avoir réussi un test d'habiletés motrices.

Base DEC

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base universitaire

Avoir réussi 15 crédits universitaires au moment du dépôt de la demande d'admission et satisfaire aux exigences de la base collégiale ou l'équivalent.

Base expérience

Etre âgé d'au moins vingt et un ans, posséder des connaissances appropriées (en éducation physique et à la santé, en activité physique en général ou dans un domaine connexe) et avoir oeuvré comme intervenant en éducation physique et à la santé ou en activité physique en général pendant au moins deux ans (1 500 heures). Les expériences liées au milieu de l'éducation (suppléance, activités parascolaires, animation au service de garde, CPE, etc.) sont privilégiées et toutes expériences connexes (animation, intervention communautaire, etc.) pourront être considérées.

Le candidat adulte admissible dont on n'aura pu établir à l'aide du dossier qu'il possède l'expérience et les connaissances requises pourrait, selon le cas, être admis conditionnellement à la réussite de cours de niveau collégial ou de cours d'appoint, suivant la recommandation du responsable de programme.

Études hors Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Pour l'obtention du brevet d'enseignement, les étudiants doivent être résidents permanents ou citoyens canadiens. Par conséquent, les étudiants étrangers peuvent avoir leur diplôme de baccalauréat sans avoir le brevet d'enseignement. Il leur appartient de vérifier si le diplôme pourra être reconnu dans leur lieu d'origine

NOTE : Pour enseigner au Québec, il est obligatoire d'avoir obtenu le brevet d'enseignement, et ce dernier ne peut être délivré qu'à une personne qui a le statut de citoyen canadien au sens de la Loi sur la citoyenneté (L.R.C. 1985, c. C-29) ou de résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c. 27). (Réf. Publication du Québec, Règlement sur les autorisations d'enseigner, 1 janvier 2016). Les candidats peuvent attester de leur statut de résidence au Québec en remplissant le formulaire « Attestation de résidence au Québec » (réf : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Enseignement supérieur, numéro 14-1440-22) disponible au Bureau du Registraire.

Base études hors Québec

Etre détenteur d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années;

OU

d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études universitaires;

OU

d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique).

Tous les candidats doivent avoir réussi un test d'habiletés motrices qui se déroule au moment de la sélection des candidatures (au printemps précédant l'admission).

Conditions supplémentaires hors Québec

Pour mener à bien vos études, une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire. Ainsi, vous devez nous faire parvenir la copie originale de votre test de français reconnu par l'UQTR (TFI, TEF, TCF, DELF, DALF) ou vous inscrire à la passation du TFI de l'UQTR à l'adresse www.uqtr.ca/inscription_tfr Pour obtenir de l'information sur les tests de français reconnus et les seuils de réussite, veuillez consulter le lien suivant : <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Reglementation/107.pdf>

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (114 crédits)

E EI1017	Interventions auprès des élèves en difficulté d'apprentissage
EPK1190	Évaluation de la condition physique et des habitudes de vie (PPK1009)
EPK1204	Intervention en conditionnement physique (PPK1009)
EPK1209	Motricité : apprentissage et enseignement
PDG1040	Éthique et déontologie en éducation (2 crédits)
PED1022	Stratégies péd., intercult. et collab. entre l'école, les familles et les communautés
PED1034	La communication orale et écrite en contexte d'enseignement (2 crédits)
PPK1009	Physiologie en éducation physique et santé I
PPK1010	Biomécanique humaine en éducation physique et santé
PPK1012	Didactique de l'éducation motrice au préscolaire et au primaire (2 crédits)
PPK1013	Didactique des act. de coopération par l'expression corp. au préscol. et au primaire (2 crédits)
PPK1014	Stage I : sensibilisation à l'enseignement en EPS au préscolaire/primaire (1 crédit) (PPK1008; PPK1012)
PPK1015	Développement et croissance physique
PPK1016	Gestion éducative du groupe en éducation physique et santé (2 crédits)
PPK1018	Planification des interventions en éducation physique et à la santé (EPK1211)
PPK1019	Nutrition, santé et activité physique
PPK1021	Animation et organisation du sport scolaire (2 crédits)
PPK1023	Sécurité, traumatologie et premiers soins en activité physique
PPK1027	Évaluation en éducation physique et santé (PPK1018)
PPK1031	Séminaire de synthèse en éducation physique et santé (2 crédits)
PPK1034	Physiologie en éducation physique et santé II (PPK1009)
PPK1042	Éducation physique adaptée
PPK1055	Éducation à la santé au préscolaire/primaire et au secondaire
PSD1046	Développement social et émotionnel de l'élève en contexte éducatif
PPK1075	Stage IV : enseignement en EPS au secondaire (9 crédits) (PPK1074)
EPK1210	Cinésiologie en éducation physique et santé
EPK1211	Enseignement en éducation physique et à la santé
EPK1212	Didactique des activités collectives au préscolaire et au primaire (2 crédits)
TLE1042	Application des TIC en éducation physique et santé
EPK1220	Développement psychomoteur (EPK1209)
PPK1058	Didactique de l'éducation par le plein air au secondaire
PPK1059	Initiation à la recherche en éducation physique et à la santé (2 crédits)
PDG1026	Organisation de l'éducation au Québec
PPK1008	Initiation à l'éducation physique et à la santé
PPK1020	Micro-enseignement en éducation physique et santé (PPK1016; PPK1018)
PPK1064	Didactique des activités collectives I au secondaire (2 crédits)
PPK1073	Stage II : initiation à l'enseignement en EPS au secondaire (PPK1014)

PPK1074 Stage III : enseignement en éducation physique et santé au préscolaire et primaire (9 crédits) (PPK1073; EPK1211; PPK1008; PPK1020; PPK1027)

Cours optionnels (6 crédits)

L'étudiant choisit six crédits parmi les cours suivants :

- PPK1035 Didactique des activités aquatiques au préscolaire/primaire et au secondaire (4 crédits)
- PPK1065 Didactique des activités collectives II au secondaire (2 crédits)
- PPK1066 Didactique des habiletés motrices au secondaire (2 crédits)
- PPK1067 Didactique des activités de combat et de duel au secondaire (2 crédits)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au PPK1014 Stage I : sensibilisation à l'enseignement en EPS au préscolaire/primaire, l'étudiant doit avoir réussi les cours suivants : PPK1018 Initiation à l'EPS et PPK1012 Didactique de l'éducation motrice au préscolaire et au primaire.

Pour s'inscrire au cours EEI1017 Interventions auprès des élèves en difficulté d'apprentissage, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits de son programme.

Pour s'inscrire au PPK1073 Stage II : initiation en EPS au secondaire, l'étudiant doit avoir réussi le cours PPK1014 Stage I : sensibilisation à l'enseignement en EPS au préscolaire/primaire et avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,2/4,3.

Pour s'inscrire au cours PPK1074 Stage III : enseignement en éducation physique et santé au préscolaire et au primaire, l'étudiant doit avoir complété soixante crédits du programme dont les cinq cours suivants : EPK1211 Enseignement en éducation physique et santé, PPK1073 Stage II : initiation à l'enseignement en EPS au secondaire, PPK1018 Planification des interventions en éducation physique et santé, PPK1020 Micro-enseignement en éducation physique et santé et PPK1027 Evaluation en EPS. Il doit également avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,3 sur 4,3.

Pour s'inscrire au cours PPK1075 Stage IV : enseignement en EPS au secondaire, l'étudiant doit avoir réussi le cours PPK1074 Stage III : enseignement en EPS au préscolaire/primaire, avoir complété quatre-vingt-seize crédits du programme et avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3.

Les cours PPK1074 Stage III : enseignement en EPS au préscolaire/primaire et PPK1075 Stage IV : enseignement en EPS au secondaire doivent être suivis selon la grille de cheminement. Par conséquent, ils ne peuvent être réalisés au cours d'une même année du calendrier universitaire (par exemple PPK1074 au trimestre d'automne et PPK1075 au trimestre d'hiver suivant). Donc, les étudiants qui ne rencontrent pas les préalables au stage III dès l'automne de la 3^e année (moyenne minimale, nombre de crédits, cours préalables et réussite du test de français prescrit par l'université), se verront contraints à compléter leur programme de baccalauréat avec une année supplémentaire.

De plus, aucun cours en présentiel, en ligne ou par correspondance ne peut être suivi en même temps que les cours PPK1074 Stage III : enseignement en EPS au préscolaire/primaire et PPK1075 Stage IV : enseignement en EPS au secondaire, à l'exception des cours prévus à la cinquième session (stage III) et huitième session (stage IV) dans la grille de cheminement officielle du programme.

En cas d'échec ou d'abandon, les cours PPK1014, PPK1073, PPK1074 et PPK1075 (stages I, II, III et IV) ne peuvent être repris qu'une seule fois. Pour reprendre ces cours, l'étudiant doit en faire la demande par écrit auprès du directeur du Comité de programme en faisant valoir les raisons expliquant son échec ou son abandon et justifiant un droit de reprise par le biais d'un Plan de remédiation écrit.

Cette demande sera étudiée par un comité appelé Comité d'évaluation d'une demande de reprise de stage, lequel est composé du directeur du Comité de programme, d'un superviseur, d'un professionnel en sciences de l'éducation et du responsable pédagogique des stages. Selon la recommandation du Comité d'évaluation, le droit de reprise pourra être assorti de conditions particulières d'encadrement et de réalisation. La décision du Comité d'évaluation est finale et sans appel. Toute reprise des stages II, III et IV devra être réalisée dans un établissement des commissions scolaires concertées avec l'UQTR.

Le cours PPK1075 (Stage IV) ne peut être réalisé en région éloignée si le PPK1074 (Stage III) est fait à l'étranger (hors Québec), sauf dans les situations de difficultés majeures au cours du stage précédent.

En cas de grandes difficultés (cote C- et moins) dans les cours PPK1014 (Stage I), PPK1073 (Stage II), PPK1074 (Stage III) et

PPK1075 (Stage IV), l'étudiant sera assujéti à un Plan de remédiation qu'il devra mettre en place.

Seul le cours PPK1014 (Stage I) peut faire l'objet d'une équivalence selon l'expérience et la maîtrise des compétences professionnelles.

Règlement pédagogique particulier relatif à l'obligation des étudiants des programmes en enseignement de passer le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement durant le premier trimestre de la première année universitaire.

Le règlement pédagogique particulier sur les exigences en français écrit

- Pour être admissibles dans un programme en enseignement à l'UQTR, tous les candidats doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée, avant le début de leur premier trimestre d'inscription, par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes: l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales; le test de français du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour l'admission aux études universitaires; les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les mesures compensatoires requises à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence.

- A la suite de son admission dans un programme en enseignement, l'étudiant doit passer le test de diagnostic en français pour les étudiants en enseignement TEDFRA-Enseignement et cela, au plus tard le vingtième jour suivant le début du premier trimestre de la première année de l'inscription dans le programme. L'étudiant recevra en temps opportun un lien web pour procéder à ce test en ligne. Tout étudiant n'ayant pas fait le test de diagnostic dans les délais prescrits verra son inscription bloquée pour le deuxième trimestre, et cela, jusqu'à ce que ledit test soit fait.

- A la suite de la passation du TEDFRA-Enseignement, le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants analyse les résultats du test et fournit une fiche diagnostique à l'étudiant. Cette fiche informe l'étudiant de l'état de ses compétences langagières. Au besoin, ce dernier sera fortement invité à prendre les mesures d'aide appropriées pour améliorer sa maîtrise du français, et cela, dans les plus brefs délais.

- Le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement étant un outil guidant vers des moyens de remédiation adaptés aux difficultés de l'étudiant, il est possible pour ce dernier de le passer une fois par trimestre pour obtenir un diagnostic à la suite de certaines démarches entreprises dans le but d'améliorer ses compétences langagières.

- S'il y a échec au Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE), administré par le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC), le directeur de programme pourrait, après étude du dossier de l'étudiant, refuser l'inscription à une passation subséquente et ce, tant que l'étudiant n'aura pas fait la preuve de démarches de remédiation suggérées par la fiche diagnostique du TEDFRA-Enseignement et reconnues par l'Université comme, par exemple, des cours de français, du mentorat individualisé en français ou des ateliers grammaticaux.

Règlement sur la qualité du français dans les programmes en enseignement (règlement pédagogique particulier avant le trimestre d'automne 2008) :

- Tout étudiant d'un programme en enseignement doit présenter à son directeur de Comité de programme le résultat d'un des deux tests, auto-test informatisé ou SEL B (s'il a été admis avant le trimestre d'automne 2008), avant la fin du premier trimestre.

- Tout étudiant d'un programme en enseignement, admis au trimestre d'automne 2003, doit réussir le test SEL B à un niveau de 75 % pour pouvoir s'inscrire au stage 4, sauf pour les étudiants du baccalauréat en enseignement des langues secondes (7090) pour lesquels le seuil est fixé à 70 %.

- Tout étudiant d'un programme en enseignement, admis entre le trimestre d'automne 2004 et le trimestre d'été 2008 inclusivement doit réussir le test SEL B à un niveau de 75 % pour pouvoir s'inscrire au stage III, sauf pour les étudiants du baccalauréat en enseignement des langues secondes (7090) pour lesquels le seuil est fixé à 70 %.

- Tout étudiant du programme admis entre le trimestre d'automne 2004 et le trimestre d'été 2008 inclusivement doit passer le test SEL B avant la fin du cinquième trimestre.

Règlements pédagogiques particuliers à partir du trimestre d'automne 2008

Les amendements au présent règlement pédagogique particulier sont rétroactifs : tout étudiant admis à partir du trimestre automne 2008 peut s'en prévaloir.

- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement, admis à partir de l'automne 2008, doit obligatoirement passer et réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir son brevet d'enseignement.

- Pour s'inscrire à la première passation au TECFÉE, tout étudiant doit avoir réussi au moins 12 crédits dans son programme de formation en enseignement de premier cycle ou 9 crédits s'il chemine dans un programme de formation en enseignement de deuxième cycle.

- Le seuil de réussite pour chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction) est de 70 % pour les programmes de formation menant au brevet d'enseignement. Pour les programmes en enseignement des langues secondes et tierces (anglais et/ou

espagnol), le seuil est de 55 %.

- Le TECFÉE comportant deux parties, elles doivent être passées successivement lors d'une même passation. Si une des deux parties est réussie, la passation ultérieure portera sur la partie à réussir.
- Aucune passation du TECFÉE ne sera permise dans une autre université qu'à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement de premier cycle, admis à partir de l'automne 2008, doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage III, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.
- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement de deuxième cycle, admis à partir du trimestre d'hiver 2012, doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage II, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.
- En cas d'échec au TECFÉE, l'étudiant doit obtenir le consentement du directeur de programme concerné pour se réinscrire à une passation subséquente.
- L'étudiant éprouvant des difficultés à réussir le TECFÉE peut bénéficier des mesures de soutien offertes par le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants.
- L'étudiant inscrit à tout programme de formation en enseignement menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement a droit à un maximum de trois passations pour réussir le TECFÉE sans se voir imposer de restrictions dans son cheminement par son directeur de programme.

Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans chacun des deux volets du TECFÉE après trois tentatives, la poursuite dans le programme est assujettie à des exigences particulières de la part du directeur de programme, qui pourrait exiger que l'étudiant suive des cours d'appoint ou toutes autres activités jugées pertinentes pour développer les compétences langagières requises pour la passation d'un tel test. En conséquence, le directeur de programme pourrait exiger que l'étudiant ajuste son choix de cours et son cheminement dans le programme de façon à favoriser sa réussite au TECFÉE.

Description des activités

EEL1017 Interventions auprès des élèves en difficulté d'apprentissage

Planifier, enseigner et intervenir efficacement auprès des élèves présentant un handicap, une difficulté ou un trouble d'adaptation, d'apprentissage, de la parole, du langage ou de la communication dans les classes ordinaires du primaire et du secondaire.

Définitions, classifications, étiologie, manifestations et politiques ministérielles. Handicaps, troubles et difficultés d'adaptation, d'apprentissage, de la parole, du langage ou de la communication. Implications des différents handicaps, troubles ou difficultés sur l'apprentissage sur les plans cognitif, affectif et social. Perspective neuropsychologique : fonctions cognitives, fonctionnement de la mémoire, fonctions exécutives, capacités attentionnelles. Repérage des signes qui laissent présager l'existence d'un handicap, trouble ou difficulté afin de mettre en branle un processus d'évaluation et d'intervention. Compréhension des rapports d'évaluation d'élèves qui présentent un handicap, un trouble ou une difficulté. Appropriation des recommandations incluses dans ces rapports. Rôles des divers acteurs qui interviennent auprès de ces élèves. Planification des situations d'enseignement-apprentissage qui tiennent compte des besoins de ces élèves.

Ce cours permet de s'approprier et de mettre en place des stratégies d'enseignement et d'intervention qui répondent aux besoins particuliers de ces élèves et de comprendre les enjeux liés à l'échec scolaire, notamment sa médicalisation, ainsi que ceux relatifs au redoublement. Dans la perspective des cours axés sur la médiation entre le savoir et l'élève, ce cours est en étroite relation avec les cours portant sur la gestion de classe. De plus, il entretient un rapport direct avec le cours d'évaluation des apprentissages qui traite d'évaluation différenciée auprès d'un public d'élèves hétérogènes. Il prépare spécifiquement au stage III.

Compétence principale visée :

- Permettre à l'étudiant d'adapter ses interventions en fonction des besoins spécifiques de ses élèves (CP7).

Règlement pédagogique particulier : Seuls les étudiants ayant réussi 45 crédits du programme peuvent s'inscrire à ce cours.

EPK1190 Évaluation de la condition physique et des habitudes de vie (PPK1009)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus d'apprentissage ». A la fin de ce cours, l'étudiant devra maîtriser les éléments nécessaires à une évaluation de la condition physique et des habitudes de vie auprès d'un

groupe d'élèves. Il sera en mesure de mener une évaluation complète d'un groupe d'élèves et établir les liens entre l'évaluation de la condition physique et les savoirs essentiels de la compétence disciplinaire « ADOPTER un mode de vie sain et actif ». Il sera en mesure d'interpréter les résultats à l'évaluation ainsi que d'apporter des recommandations pour les participants.

EPK1204 Intervention en conditionnement physique (PPK1009)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions », telle que prévue dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001).

De façon spécifique, l'étudiant devra approfondir les éléments techniques et le répertoire d'activités liés à l'intervention en conditionnement physique, et ce, en milieu scolaire et extrascolaire. Maîtriser les principes d'évaluation de la condition physique (composition corporelle, capacités aérobies et cardio-vasculaires, qualités musculaires, étalonnage des appareils).

Les concepts, la terminologie et les activités de conditionnement physique sont en relation avec les savoirs essentiels des programmes de formation de l'école québécoise. Utilisation des éléments d'une séance type de conditionnement physique (aérobie, musculation, flexibilité). Application des principes de planification d'une séance type de conditionnement physique dans un programme donné. Développement des habiletés et des ressources inhérentes au pilotage en conditionnement physique. Respect des règles d'éthique professionnelle et de sécurité en conditionnement physique.

EPK1209 Motricité : apprentissage et enseignement

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions », telle que prévue dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001).

Pour ce faire, l'étudiant sera amené à situer les points de repère fondamentaux et les axes d'intelligibilité (concepts, postulats, méthodes) des savoirs de sa discipline et les transférer ou faire des liens avec les savoirs essentiels des programmes de formation de l'école québécoise.

De façon plus spécifique, l'étudiant devra connaître les déterminants fondamentaux de la motricité de même que les étapes et les processus d'apprentissage psychomoteurs nécessaires au développement et à l'acquisition d'habiletés motrices chez l'élève.

Etre capable d'élaborer des stratégies d'apprentissage et de maîtriser des concepts d'évaluation (diagnostive, formative et sommative) de manière à justifier le choix d'une activité physique et sportive ou d'une tâche motrice comme support d'apprentissage.

EPK1210 Cinésiologie en éducation physique et santé

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions », telle que prévue dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001).

De façon plus spécifique, l'étudiant devra connaître les principales structures musculosquelettiques issues des savoirs essentiels du programme de formation de l'école québécoise. Discerner les limites et les possibilités du système locomoteur sur la réalisation des mouvements corporels dans une perspective de santé et de sécurité dans l'exécution de ces mouvements. Utiliser une terminologie appropriée dans la communication orale des notions relatives aux principales structures musculosquelettiques permettant le mouvement humain.

Notions fondamentales sur les plans et les axes du mouvement. Généralités sur les os, les articulations et les muscles. Caractéristiques spécifiques liées au fonctionnement du tronc, de la colonne vertébrale ainsi que des membres supérieurs et inférieurs en rapport avec le mouvement. Laboratoires et exercices divers se rapportant aux objets de savoirs, à la communication et à la dimension éthique dans l'exercice de ses fonctions. La prescription, l'évaluation et l'analyse de certains gestes moteurs liés aux savoirs essentiels en EPS de manière à contribuer au développement des compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner.

EPK1211 Enseignement en éducation physique et à la santé

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions ». Les compétences professionnelles relatives à l'acte d'enseigner sont indirectement touchées par ce cours.

De façon plus spécifique, l'étudiant est amené à connaître les différents styles d'enseignement propres à l'éducation physique et à la santé et à acquérir des connaissances et des habiletés de base relatives au processus d'intervention en activité physique adapté à différents contextes culturels. L'accent est mis sur (1) l'interaction via les savoirs essentiels à enseigner, la gestion de l'environnement éducatif et la création d'un climat favorable à l'apprentissage et (2) l'analyse de l'enseignement, à partir d'un cadre de référence que fournissent les conclusions de la recherche sur l'efficacité de l'intervention en activité physique. L'étudiant aura l'occasion de développer son sens critique sur les fondements didactiques et les courants pédagogiques en enseignement de l'éducation physique de même que d'explorer des actions pédagogiques novatrices. Des laboratoires guideront les étudiants dans des activités d'observation, d'expérimentation, d'analyse et de recherche d'hypothèses d'action favorisant un enseignement efficace.

EPK1212 Didactique des activités collectives au préscolaire et au primaire (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant devra connaître la terminologie et comprendre les savoirs essentiels du programme de formation de l'école québécoise en lien avec l'éducation physique et à la santé au préscolaire et au primaire. Elaborer des activités permettant aux élèves de ces niveaux d'apprendre à construire un plan d'action et à développer des stratégies pour réaliser, dans divers contextes (activités collectives, coopératives, de combat et de duel), des actions corporelles en interaction avec leurs pairs, et ce, en accord avec les règles d'éthique.

S'impliquer dans l'ensemble des démarches reliées à la mise en place des activités spécifiques à la compétence disciplinaire « Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ». Concevoir et piloter ses interventions en considérant les échelles des niveaux de compétence pour chacun des cycles du primaire. S'initier aux différentes stratégies d'évaluation.

EPK1220 Développement psychomoteur (EPK1209)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement les compétences professionnelles « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions » et « Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap ». De façon plus spécifique, le cours permet à l'étudiant de comprendre le développement psychomoteur sain ou lacunaire de l'enfant, surtout celui âgé entre cinq et neuf ans.

Concepts notamment abordés : la motricité globale et fine; les composantes psychomotrices (organisation perceptive, corporelle, spatiale, temporelle et spatio-temporelle); les lenteurs et les retards de développement; le syndrome de la déficience multiple. Les interactions entre le développement psychomoteur et celui des autres sphères de l'enfant (intellectuelle, affective, sociale et scolaire) de même que les savoirs essentiels du programme de formation de l'école québécoise au préscolaire et au primaire. La stimulation précoce et la prévention des troubles psychomoteurs. L'utilisation d'un test normé pour identifier les lacunes du développement dans le cadre d'un plan de réussite scolaire de l'enfant. La sélection ou l'élaboration d'exercices ou de jeux pour stimuler un développement sain (éducation psychomotrice) ou combler une lacune (rééducation psychomotrice). Développement des habiletés nécessaires pour faire une analyse posturale qui permet d'évaluer les déséquilibres musculaires pour mieux prescrire les exercices correctifs et identifier les exercices contre-indiqués.

PDG1026 Organisation de l'éducation au Québec

Connaître la structure du système scolaire québécois et le rôle des principaux organismes et acteurs qui y sont liés; connaître les lois et règlements régissant l'éducation; comprendre le système éducatif actuel à partir d'une analyse d'éléments historiques, politiques et sociologiques et être en mesure d'y porter un regard critique; situer le rôle de l'enseignant face à diverses problématiques professionnelles et favoriser sa propre insertion professionnelle.

Vue d'ensemble du système d'éducation au Québec; aperçu sociohistorique de son évolution; lois et règlements; droits, rôles et obligations des intervenants scolaires; structure et fonctionnement des commissions scolaires; syndicalisme et profession enseignante; débats et enjeux de l'éducation; école et vie d'établissement; réforme, curriculum et régimes pédagogiques; réseaux collégial et universitaire; actualités liées à l'éducation; formation professionnelle et éducation aux adultes.

La connaissance de la profession s'acquiert par l'amalgame entre ce cours et ceux portant sur l'éthique et la déontologie en éducation et ceux axés sur les courants pédagogiques.

Compétences principales visées :

- Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions (CP1).
- Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions (CP12).

PDG1040 Éthique et déontologie en éducation (2 crédits)

S'initier aux valeurs liées à l'acte d'enseigner et l'éthique de l'enseignement. Développer une éthique professionnelle.

Enjeux de l'éthique professionnelle dans le contexte de la professionnalisation de l'enseignement. Rôles et limites d'un code de déontologie. Questions éthiques liées aux relations pédagogiques, à la relation au savoir, aux relations avec les collègues, l'école et la société. Processus de délibération éthique. Pratique de l'analyse de textes, d'études de cas et de résolution de dilemmes éthiques courants en enseignement. Cadre légal et réglementaire régissant la profession enseignante et son application judicieuse dans des cas concrets.

De concert avec les cours portant sur l'évaluation et sur le développement social et émotionnel de l'élève, ce cours contribue à une prise en compte des fondements de l'obligation professionnelle de fournir aux élèves l'attention et l'accompagnement appropriés et d'éviter toute forme de discrimination dans la pratique professionnelle.

Note : Les étudiantes du BÉPEP doivent obligatoirement faire le cours PDG1040 Éthique et déontologie en éducation à l'automne de la deuxième année.

Compétence principale visée :

- Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions (CP12).

PED1022 Stratégies péd., intercult. et collab. entre l'école, les familles et les communautés

Développer des compétences pour le travail avec les parents et les membres de la communauté en vue d'un meilleur apprentissage des élèves. Se familiariser avec différentes stratégies visant à favoriser la participation des parents dans les apprentissages de leur enfant d'âge scolaire et leur adolescent. Identifier et analyser l'influence de la diversité des familles et des communautés sur l'apprentissage des élèves.

Renouveau pédagogique et rôle des parents en lien avec les apprentissages réalisés en classe. Analyse de modèles théoriques pertinents et de leur apport à la compréhension du travail des enseignants avec les autres membres de l'équipe-école, les parents et les partenaires de l'école. Rôles et attentes respectifs des parents et des enseignants relativement au cheminement de l'enfant d'âge scolaire et de l'adolescent. Nature développementale de la participation parentale au suivi scolaire. Diversité des réalités et expériences des familles : monoparentalité et autres; immigration; allophonie; défavorisation; favorisation et appartenance à des groupes minoritaires. Conditions optimales nécessaires pour faciliter les apprentissages au foyer et promouvoir la collaboration entre les parents et les enseignants, quelle que soit leur origine ethnique. Stratégies entourant l'application des modes de communication entre parents-enseignants, incluant la première rencontre avec le groupe de parents et la première prise de contact avec un regard particulier accordé aux relations plus difficiles. Mise en place par l'enseignant d'ateliers et élaboration d'outils visant à guider les parents dans leurs interventions afin d'assurer une continuité entre l'école et les familles.

L'étudiant doit être capable d'organiser des activités en classe et à l'école qui requièrent la participation des parents et des membres de la communauté. Lors des contacts avec les parents, il devra alors tenir compte de la dimension pluriethnique dans le respect des différences de valeurs et dans le but de favoriser l'inclusion des élèves et de leurs parents à la vie de l'école. De plus, en lien avec les cours de didactique et d'évaluation des apprentissages, il doit savoir développer, mettre en application et évaluer un programme de collaboration école-famille-communauté dans sa classe. Les étudiants se familiarisent avec des stratégies pédagogiques de collaboration qui seront approfondies dans les cours portant sur la gestion de classe et ce, en fonction de sa spécificité.

Compétences principales visées :

- Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école (CP9).
- Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés (CP10).

PED1034 La communication orale et écrite en contexte d'enseignement (2 crédits)

Connaître et analyser les éléments constitutifs d'une communication adéquate en milieu scolaire, tant à l'oral qu'à l'écrit. Analyser sa propre compétence et sa propre performance à communiquer en fonction des différents groupes d'âge et des types de communication requis en contexte d'enseignement.

Savoir donner des consignes, expliquer des notions, comprendre une question, écouter un élève ou donner une rétroaction sur la langue selon l'âge des élèves. Revoir les rudiments d'une langue parlée (registres, accents, aspects discursifs, le français québécois, etc.) et élaborer une vision d'ensemble du développement d'une langue parlée dans ses différentes composantes en lien avec la gestion éducative d'une classe et l'intervention pédagogique. Produire différents types d'écrits (lettres, annotations des travaux des élèves, commentaires formatifs lors du bilan des apprentissages et de l'évolution des compétences, etc.) afin de communiquer avec les élèves, les parents et les pairs, tout en tenant compte des destinataires.

PPK1008 Initiation à l'éducation physique et à la santé

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions », telle que prévue dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001).

De façon plus spécifique, l'étudiant devra s'approprier les fondements et les concepts de base en éducation physique et à la santé (EPS) en milieu scolaire. Ainsi, les étudiants sont appelés à mieux cerner les fonctions, les rôles et les responsabilités d'un enseignant en EPS. Par ailleurs, les étudiants sont invités à prendre part à différentes activités d'apprentissage en classe afin de développer ou de parfaire leur sens critique dans le domaine de l'EPS et dans d'autres domaines connexes à l'enseignement et à la santé. Enfin, chaque étudiant est amené à prendre en charge la gestion de sa santé en modifiant une habitude de vie au cours de la session et à faire des liens avec la compétence disciplinaire « Adopter un mode de vie sain et actif »

PPK1009 Physiologie en éducation physique et santé I

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions ». De façon plus spécifique, ce cours permet à l'étudiant de connaître la place de la physiologie dans la compréhension des effets aigus et chroniques de l'activité physique et son apport à une pratique orientée vers la santé. De plus, ce cours amène l'étudiant à acquérir les connaissances sur le rôle, les mécanismes d'action et la régulation des systèmes physiologiques qui permettent l'activité physique, et ce, en relation avec les savoirs essentiels en EPS issus du programme de formation de l'école québécoise.

Historique de la physiologie appliquée à l'Éducation physique et à la santé. Contrôle neurologique et musculaire du mouvement. Adaptations neuromusculaires de l'entraînement en force. Métabolisme énergétique à l'exercice. Adaptations métaboliques à l'entraînement. Contrôle cardio-vasculaire et régulation de la respiration à l'exercice.

PPK1010 Biomécanique humaine en éducation physique et santé

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions ». De façon plus spécifique, le cours permet à l'étudiant de s'approprier le vocabulaire et les concepts de base en biomécanique nécessaires à la profession enseignante en éducation physique et à la santé. Acquérir les bases mécaniques fondamentales liées à l'observation, à l'analyse et à l'évaluation des mouvements humains. Discerner les principes mécaniques servant l'exécution rationnelle des mouvements afin de protéger l'intégrité corporelle et d'améliorer la performance motrice de l'élève.

Concepts de base sur les leviers et leurs applications au corps humain. Les notions suivantes sont abordées : centre de masse, posture et équilibre, mouvement segmentaire et articulaire, moment d'inertie, impulsion et momentum, travail, puissance et énergie. Techniques de mesure telles la vidéoscopie, l'électromyographie et la dynamométrie. Applications pratiques pertinentes dans le milieu scolaire, dans l'entraînement sportif et dans l'utilisation d'équipements protecteurs. Etablir les liens à partir des savoirs essentiels de la compétence disciplinaire « Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques » des Programmes de formation de l'école québécoise.

PPK1012 Didactique de l'éducation motrice au préscolaire et au primaire (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant devra connaître la terminologie et comprendre les savoirs essentiels du programme d'éducation physique et à la santé au préscolaire et au primaire. Identifier, expliquer et évaluer les activités motrices selon les échelles de niveaux proposés. S'impliquer dans l'ensemble des démarches reliées à la mise en place des activités d'apprentissage, en relation avec la compétence disciplinaire « Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ». Organiser et gérer le

groupe en fonction d'une activité motrice de base. Concevoir un cahier pédagogique (exercices, jeux éducatifs, etc.) se rapportant aux activités motrices individuelles au préscolaire et au primaire.

PPK1013 Didactique des act. de coopération par l'expression corp. au préscol. et au primaire (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant doit connaître la terminologie et comprendre les savoirs essentiels du programme d'éducation physique et à la santé au préscolaire et au primaire. Identifier, expliquer et évaluer les activités d'expression corporelle selon les indicateurs proposés.

Plusieurs types d'activités (par exemple, l'acrogym, la danse, la gymnastique rythmique, le workout, la corde à danser) seront étudiés pour favoriser l'apprentissage de l'expression corporelle en relation avec la compétence disciplinaire « Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ». Développer des contenus didactiques répertoriés dans un cahier pédagogique (exercices, jeux éducatifs, etc.) se rapportant à l'expression corporelle au préscolaire et au primaire.

PPK1014 Stage I : sensibilisation à l'enseignement en EPS au préscolaire/primaire (1 crédit) (PPK1008; PPK1012)

Ce stage de sensibilisation permet à un stagiaire d'accompagner un enseignant spécialiste en éducation physique et à la santé dans les différentes occupations reliées à sa tâche. Par l'observation et par la participation ponctuelle à diverses activités, le stagiaire se familiarise avec les composantes de la profession à laquelle il se destine, de même qu'à toutes les dimensions de la vie d'une école primaire. Sous la supervision d'un enseignant associé spécialiste en éducation physique et à la santé, le stagiaire est amené à : (a) découvrir les modes de fonctionnement de l'école; (b) se familiariser avec les diverses composantes de la profession enseignante et (c) amorcer et poursuivre le développement de certaines compétences professionnelles attendues en enseignement. Ce cours stage est d'une durée de 2 semaines.

Règlements pédagogiques particuliers :

- En cas d'échec ou d'abandon, le cours PPK1014 (Stage I) ne peut être repris qu'une seule fois.
- En cas de grandes difficultés (cote C- et moins) dans les cours PPK1014 (Stage I), l'étudiant sera assujéti à un Plan de remédiation qu'il devra mettre en place.
- Seul le cours PPK1014 (Stage I) peut faire l'objet d'une équivalence selon l'expérience et la maîtrise des compétences professionnelles.

PPK1015 Développement et croissance physique

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement les compétences professionnelles « Agir en tant que professionnel ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions » et « Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap ».

De façon plus spécifique, l'étudiant devra identifier les étapes biologiques du développement de l'être humain. Analyser l'effet du développement physique en vue de la conception de contenus en éducation physique et à la santé au préscolaire/primaire et secondaire. Regrouper les enfants et adolescents à partir de critères objectifs. Repérer les problèmes de croissance de manière à adapter les interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap. Ceci s'inscrit dans un plan d'intervention personnalisé en éducation physique et à la santé.

Étapes biologiques du développement : fécondation, gestation, enfance, adolescence, âge adulte. Sensibilisation au phénomène des grossesses prématurées. État de santé des enfants et des adolescents, ainsi que les relations avec les savoirs des programmes de formation de l'école québécoise. Problèmes de croissance physique : prématurité, syndromes chromosomiques, agents tératogènes, hypopituitarisme. Évolution des capacités physiques avec la croissance. Phases de croissance et implication pour la conception : sécurité, éthique, entraînement, musculation.

PPK1016 Gestion éducative du groupe en éducation physique et santé (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves ».

De façon plus spécifique, le cours permet à l'étudiant de connaître les principaux facteurs reliés à la dynamique du groupe. Établir et maintenir le fonctionnement du groupe. Connaître la nature et les causes des problèmes de comportement. Structurer son

propre plan personnel d'intervention : principes et outils. Développer des habiletés de gestion des comportements suite à l'étude de divers modèles d'intervention auprès d'un groupe. Développer des habiletés en gestion des comportements couramment observés en EPS (scénarios et stratégies).

La nature et les caractéristiques du groupe en éducation physique, sa structure et les étapes de sa transformation. La réalisation de la cohésion, ses déterminants et leur mesure. Etude de modèles non-interventionnistes et interventionnistes. Observation des problèmes comportementaux : prévention et résolution de conflits. Stratégies de gestion du groupe appliquées au préscolaire/primaire et au secondaire : élaboration des objectifs individuels et collectifs, jeux de rôle, gestion du temps, rôle des pairs, ateliers de travail, activité coopérative. Soutien à l'apprentissage et à l'acquisition de l'autonomie comportementale.

PPK1018 Planification des interventions en éducation physique et à la santé (EPK1211)

Ce cours permet à l'étudiant de développer principalement la compétence professionnelle « Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation », telle que prévue dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001).

De façon plus spécifique, le contenu de ce cours est arrimé à l'ensemble des composantes relatives à cette compétence professionnelle. L'accent est mis sur la planification des interventions selon les éléments de contenus proposés par les programmes ministériels en vigueur (primaire/secondaire) en éducation physique et à la santé de même que sur l'élaboration de progressions pédagogiques motivantes, de systèmes de gestion et de conduite de séance. La macroplanification par cycle scolaire et la microplanification de situations d'apprentissage et d'évaluation permettent l'intégration de la compétence professionnelle dans des contextes variés. Quelques laboratoires guideront les étudiants dans des activités d'observation, d'expérimentation et d'analyse de scénarios d'apprentissage.

PPK1019 Nutrition, santé et activité physique

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions ». De façon plus spécifique, ce cours vise à acquérir les notions fondamentales d'une saine alimentation équilibrée comme habitude de vie et à analyser les liens entre la nutrition et la pratique régulière d'activité physique pour s'assurer d'une croissance optimale et d'un bien-être à court et à long terme.

Acquérir les outils nécessaires pour enseigner une éducation nutritionnelle saine et équilibrée. Planifier des ateliers sur la promotion de bonnes habitudes alimentaires et créer des stratégies d'intervention pédagogique adaptées et pertinentes à l'enseignement en éducation physique et à la santé. Reconnaître les comportements alimentaires nocifs.

L'étude des notions fondamentales de la nutrition : les principes d'une saine alimentation équilibrée; les besoins nutritionnels, énergétiques et hydriques en fonction des phases de la vie; la répartition énergétique et l'étude des aspects quantitatifs et qualitatifs de la consommation alimentaire. Influence des déficiences et surplus d'éléments nutritifs sur la santé. Besoins énergétiques engendrés par l'activité physique. Différents substrats énergétiques utilisés lors d'exercices physiques. Statistique sur les habitudes alimentaires des Québécois. L'utilisation du journal alimentaire comme outils de dépistage et de prévention des problèmes alimentaires : embonpoint, obésité, anorexie et boulimie. L'étude du contrôle du poids corporel. Stratégies pédagogiques d'éducation à une alimentation saine et agréable en milieu scolaire. Les avantages du végétarisme sur la santé. Conséquences de la consommation des drogues et alcool stratégie de prévention de la toxicomanie.

PPK1020 Micro-enseignement en éducation physique et santé (PPK1016; PPK1018)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences de base en lien avec l'acte d'enseigner en éducation physique et à la santé (EPS). De façon spécifique, il vise à l'habiliter à concevoir et à piloter des situations d'enseignement-apprentissage en fonction des caractéristiques des élèves du primaire et du secondaire. Au cours de la session, les étudiants sont amenés à planifier, à organiser et à superviser le mode de fonctionnement de petits groupes d'élèves du primaire et du secondaire en vue de les aider à développer les compétences disciplinaires visées dans les programmes d'éducation physique et à la santé du ministère. Enfin, les étudiants sont appelés à s'approprier le vocabulaire, les principes et les approches pédagogiques de base en enseignement de l'EPS.

PPK1021 Animation et organisation du sport scolaire (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant devra connaître le rôle et la structure du sport scolaire dans le système éducatif québécois. Concevoir et organiser une animation efficace du groupe lors d'une activité intra ou extra murale à l'école. Analyser les

conditions de réalisation de l'activité. Encadrer et piloter des activités sportives en contexte scolaire réalisées de concert avec des membres de l'équipe-école.

Facteurs et rôles du sport en milieu scolaire. Le système de valeurs préconisé. Structure organisationnelle du sport scolaire : du provincial à l'école. Rôle de l'éducateur physique. Analyse des différents programmes offerts dans le milieu scolaire (sport/études).

PPK1023 Sécurité, traumatologie et premiers soins en activité physique

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions ». De façon plus spécifique, le cours permet à l'étudiant de définir les exigences demandées à l'éducateur physique pour le maintien de l'intégrité physique de l'élève. Décrire les éléments de responsabilité civile de l'éducateur physique. Intervenir suite à un accident causant une blessure. Monter un plan d'urgence pour des installations sportives. Réaliser une inspection des installations et du matériel pour prévenir les accidents et organiser les groupes. Etablir des relations avec les savoirs essentiels des programmes de formation en éducation physique et à la santé, principalement liés à la compétence disciplinaire « Adopter un mode de vie sain et actif ».

Epidémiologie des blessures en activité physique. Mécanismes des blessures se produisant dans les milieux scolaire, parascolaire ou extra scolaire. Traitement par un premier intervenant. Aspects juridiques. Apprentissage des techniques de sécurité susceptibles d'être utilisées par les intervenants en éducation physique des milieux scolaire, parascolaire ou extra scolaire : taping, secourisme, établissement d'un plan d'urgence, manœuvres de réanimation cardio-respiratoire. Principes de prévention des blessures en activité physique : échauffements spécifiques, dépistage des déséquilibres musculo-squelettiques, utilisation des équipements protecteurs, exercices proscrits. Relation avec les autres professionnels de la santé (physiothérapeutes, thérapeutes du sport, médecins), surtout en ce qui concerne la réadaptation des blessures du sport et le retour des élèves en classe d'éducation physique. Enfin, ce cours couvre les notions suivantes : réanimation cardiorespiratoire (RCR), défibrillation externe automatisée (DEA), premier secours d'urgence (PSU).

PPK1027 Evaluation en éducation physique et santé (PPK1018)

De façon spécifique, ce cours vise à habilitier les étudiants à planifier des tâches évaluatives pour les trois compétences disciplinaires en éducation physique et à la santé, de même qu'à élaborer des outils d'évaluation cohérents et valides en fonction des situations d'apprentissage et d'évaluation conçues préalablement pour les élèves du primaire et du secondaire. De plus, le cours mise sur la validation en gymnase de tâches évaluatives issues de ces situations d'apprentissage et d'évaluation, de même que les outils associés. Enfin, les étudiants sont appelés à interpréter, à l'aide d'outils comme les échelles de niveaux de compétence recommandés par le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES), les traces recueillies lors de cette validation au gymnase, et ce, dans un but d'évaluer progressivement le degré d'atteinte du niveau de développement des compétences en prévision d'un jugement et d'une communication au bulletin.

PPK1031 Séminaire de synthèse en éducation physique et santé (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à faire le bilan de sa formation initiale et vise de manière plus spécifique la compétence professionnelle « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ». D'une part, l'étudiant est amené à faire la synthèse des savoirs acquis au cours de sa formation et à démontrer qu'il a atteint les objectifs de son programme. Il aura l'occasion de dégager les types de savoirs puis de les situer dans un modèle d'enseignement personnel. D'autre part, l'étudiant est accompagné pour analyser le répertoire de ses pratiques pédagogiques et pour faire le bilan de ses compétences professionnelles. Il pourra faire le point par rapport à son développement professionnel et d'identifier les défis liés à l'insertion professionnelle en milieu scolaire.

Analyse et synthèse des contenus abordés durant la formation. Réflexion critique sur ces contenus et leur articulation aux éléments qui caractérisent la profession. Consolidation de l'identité professionnelle et rapport aux autres disciplines du programme de formation de l'école québécoise. Regard sur ses compétences professionnelles. Réflexion sur l'importance du renouvellement professionnel et élaboration d'un plan de formation continue.

Pour pouvoir suivre ce cours, l'étudiant doit avoir réussi le cours PPK1041 Stage IV : enseignement en éducation physique et santé.

PPK1034 Physiologie en éducation physique et santé II (PPK1009)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions ».

De façon plus spécifique, l'étudiant devra connaître la place de la physiologie dans la compréhension des effets aigus et

chroniques de l'activité physique et son apport à une pratique orientée vers la santé. Les objectifs généraux sont d'acquérir les connaissances fondamentales liées à l'impact des facteurs externes sur les mécanismes d'action et la régulation des systèmes physiologiques impliqués lors de l'activité physique, et ce, en relation avec les savoirs essentiels des programmes de formation en éducation physique et à la santé.

Régulation hormonale à l'exercice. Les adaptations aux modifications thermiques hypo et hyperbarique à l'exercice. Programmation de l'entraînement. Nutrition et aides ergogènes. Vieillesse, différences liées au sexe et à l'activité physique. Adaptation des activités physiques dans les cas de maladies cardio-vasculaires, d'obésité et de diabète. Intégration et transfert des savoirs dans le contexte de l'enseignement en éducation physique et à la santé.

PPK1035 Didactique des activités aquatiques au préscolaire/primaire et au secondaire (4 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant aura l'occasion de participer à l'ensemble des démarches reliées à la mise en place des activités en relation avec les compétences disciplinaires « Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques » et « Adopter un mode de vie sain et actif » des programmes scolaires. L'étudiant devra acquérir des connaissances et développer des habiletés relatives aux styles de nage (équivalent au niveau croix de bronze), à la sécurité aquatique de même qu'à l'élaboration d'activités de conditionnement physique aquatique à l'intention d'élèves du primaire et du secondaire.

Éléments théoriques guidés par les savoirs essentiels des programmes de formation en éducation physique et à la santé et pratiques associées (a) aux styles de nage : principes biomécaniques, caractéristiques du milieu aquatique, analyse du mouvement, progression pédagogique, maîtrise des styles; (b) à la sécurité aquatique : habiletés de sauvetage, premiers soins, surveillance et (c) aux activités de conditionnement physique aquatique : conception, gestion, pilotage et évaluation selon les clientèles, objectivation, élaboration et animation d'une mini-séance de conditionnement physique aquatique.

PPK1042 Éducation physique adaptée

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement les compétences professionnelles « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions » et « Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap ».

De façon plus spécifique, l'étudiant devra comprendre les causes des difficultés physiques et perceptivo-motrices des différentes clientèles en éducation physique adaptée. Utiliser adéquatement et adapter, au besoin, des tests de mesure standardisés pour chaque type de clientèle. Utiliser les principes d'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé en éducation physique et à la santé. Dégager des principes d'action visant à adapter les interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap en lien avec les savoirs essentiels des programmes de formation de l'école québécoise (primaire/secondaire).

Les limites des diverses populations spéciales et les bases relatives au dépistage et à la correction des troubles perceptivo-moteurs. Des tests de mesure standardisés pour identifier le profil sensori-moteur des élèves handicapés ou ayant une déficience. Conception, pilotage et adaptation des situations d'apprentissage et d'évaluation en éducation physique et à la santé.

PPK1055 Éducation à la santé au préscolaire/primaire et au secondaire

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions » et certaines autres reliées à l'acte d'enseigner. D'une part, l'étudiant est amené à s'approprier les concepts de base et les savoirs à enseigner en éducation à la santé en lien avec les programmes d'éducation physique et à la santé du Québec. Le cours vise également à les habiliter à mieux cerner les rôles, les fonctions et les responsabilités d'un éducateur physique et à la santé au sein d'une institution scolaire. D'autre part, les étudiants sont appelés à s'engager dans différentes activités d'apprentissage en classe et en gymnase afin de s'habiliter à concevoir, piloter et évaluer des situations d'apprentissage et d'évaluation qui ont pour but d'amener des enfants et des adolescents à adopter un mode de vie sain et actif. Enfin, les étudiants prennent en charge la gestion de leur pratique personnelle quotidienne d'activités physiques de manière à faire les liens étroits avec la compétence disciplinaire « Adopter un mode de vie sain et actif » des programmes scolaires.

PPK1058 Didactique de l'éducation par le plein air au secondaire

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner.

De façon plus spécifique, l'étudiant doit développer des activités physiques réalisées en plein air en fonction d'un encadrement

scolaire et des nouvelles orientations des programmes de formation de l'école québécoise. Le plein air est présenté comme une expérience contribuant au développement des compétences disciplinaires et transversales, du mieux-être et du leadership chez l'élève. L'étudiant apprendra à organiser des expériences pratiques de plein air favorisant l'harmonie avec le milieu naturel et le respect de l'environnement (classes blanches, classes vertes, classes rouges). Au-delà de la pratique elle-même, ce cours permettra à l'étudiant de concevoir et d'animer des activités pédagogiques amenant l'élève à développer un savoir être mobilisé en contexte de plein air. L'étudiant apprendra à utiliser des activités de plein air pour développer les compétences transversales des élèves et pour conduire des projets de collaboration avec l'équipe école.

L'étudiant apprendra à choisir des activités de plein air selon les ressources disponibles, les caractéristiques des élèves et les saisons. L'utilisation et l'entretien des équipements, la sécurité, l'habillement et l'alimentation sont aussi des notions spécifiques à considérer lors de sorties de plein air. Planification et organisation d'un club de plein air scolaire. L'étudiant apprendra aussi à répertorier les activités de formation continue dans le domaine du plein air. Le cours est donné sur les 2 sessions de la quatrième année.

PPK1059 Initiation à la recherche en éducation physique et à la santé (2 crédits)

Ce cours vise à développer chez l'étudiant principalement la compétence professionnelle « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ».

De façon plus spécifique, ce cours vise à démontrer à l'étudiant l'importance de la recherche dans le développement professionnel en enseignement et en particulier en enseignement de l'éducation physique et à la santé avec une perspective historique. Les contenus et stratégies spécifiques à ce cours amèneront l'étudiant à situer l'enseignement de l'éducation physique et à la santé comme une pratique multidimensionnelle qui nécessite plusieurs approches de recherche issues de disciplines contributives à la formation de l'éducateur physique. Le cours vise les objectifs suivants : 1) donner les outils à l'étudiant pour se documenter et s'appropriier les contenus de recherche afin de les intégrer dans sa pratique professionnelle; 2) développer un esprit critique qui va au-delà de l'opinion personnelle; 3) initier l'étudiant à des problématiques liées à des activités de recherche et 4) prendre conscience des problèmes de recherche communs à d'autres membres de l'équipe-école et d'autres spécialistes de l'enseignement.

Les types de recherche en éducation physique et éducation à la santé, comme la recherche expérimentale, la recherche épidémiologique, la recherche action, la recherche évaluative, la recherche-développement, les revues de la littérature et la méta-analyse seront abordées dans ce cours. La méthode scientifique et les démarches de recherche seront approfondies. Les sources primaires d'informations scientifiques seront présentées et l'étudiant devra élaborer une intervention pédagogique à partir de ces données.

PPK1064 Didactique des activités collectives I au secondaire (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant devra connaître la terminologie et comprendre les contenus de formation du programme d'éducation physique et à la santé au secondaire inhérents principalement à la compétence disciplinaire : « Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ». Ce cours cible un large répertoire de moyens d'action réalisés en espaces distinct et commun et faisant appel aux principes d'action au cours d'activités collectives au secondaire telles le soccer, le basketball, le handball, le volleyball et le hockey cosm.

Appliquer des savoirs, savoir-faire et savoir-être essentiels à la pratique et à l'enseignement des activités proposées, et ce, en accord avec les règles de sécurité et d'éthique. Acquérir des habiletés d'analyse qui sont requises pour un diagnostic pédagogique et la mise en forme d'exercices correctifs (outils d'évaluation). Exécuter des actions motrices et participer à l'élaboration et à l'évaluation de plans d'action avec les pairs selon les activités d'apprentissage proposées. Concevoir et piloter des situations d'apprentissage et d'évaluation reliées à la compétence disciplinaire visée.

PPK1065 Didactique des activités collectives II au secondaire (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant devra connaître la terminologie et comprendre les contenus de formation du programme d'éducation physique et à la santé au secondaire inhérents principalement à la compétence disciplinaire : « Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ». Ce cours cible un large répertoire de moyens d'action faisant appel aux principes d'action au cours d'activités collectives et de coopération au secondaire telles l'ultimate frisbee, la crosse, le flag football, le kinball, le tchouk-ball, l'acrogym ou autres.

Appliquer des savoirs, savoir-faire et savoir-être essentiels à la pratique et à l'enseignement des activités proposées, et ce, en accord avec les règles de sécurité et d'éthique. Acquérir des habiletés d'analyse qui sont requises pour un diagnostic pédagogique

et la mise en forme d'exercices correctifs (outils d'évaluation). Exécuter des actions motrices et participer à l'élaboration et à l'évaluation de plans d'action avec les pairs selon les activités d'apprentissage proposées. Concevoir et piloter des situations d'apprentissage et d'évaluation reliées à la compétence disciplinaire visée.

PPK1066 Didactique des habiletés motrices au secondaire (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant devra connaître la terminologie et comprendre les contenus de formation du programme d'éducation physique et à la santé au secondaire inhérents principalement à la compétence disciplinaire : « Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ». Ce cours cible un large répertoire d'activités faisant appel au développement des principes de coordination et d'équilibration, à savoir la gymnastique, l'athlétisme, les arts du cirque ou autres.

Appliquer des savoirs et savoir-faire essentiels à la pratique et à l'enseignement des divers moyens d'action proposés, et ce, en accord avec les règles de sécurité et d'éthique. Acquérir des habiletés d'analyse qui sont requises pour un diagnostic pédagogique et la mise en forme d'exercices correctifs (outils d'évaluation). Exécuter et évaluer des actions motrices selon les activités d'apprentissage proposées. Intégrer les principes spécifiques de l'assistance manuelle et des éléments de base reliés à la sécurité. Concevoir et piloter des situations d'apprentissage et d'évaluation reliées à la compétence disciplinaire visée.

PPK1067 Didactique des activités de combat et de duel au secondaire (2 crédits)

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer les compétences professionnelles propres à l'acte d'enseigner, telles que prévues dans les profils de sortie de La formation à l'enseignement (MEQ, 2001). Au travers le développement des compétences professionnelles, l'étudiant devra connaître la terminologie et comprendre les contenus de formation du programme d'éducation physique et à la santé au secondaire inhérents principalement à la compétence disciplinaire : « Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ». Ce cours cible un large répertoire de moyens d'action faisant appel aux principes d'action et de tactiques d'opposition au cours d'activités de combat et de duel au secondaire telles le judo, la lutte, l'auto-défense, l'escrime, les jeux de duel, le tennis, le mini-tennis, le badminton ou autres.

Appliquer des savoirs, savoir-faire et savoir-être essentiels à la pratique et à l'enseignement des activités proposées, et ce, en accord avec les règles de sécurité et d'éthique. Acquérir des habiletés d'analyse qui sont requises pour un diagnostic pédagogique et la mise en forme d'exercices correctifs (outils d'évaluation). Exécuter des actions motrices et participer à l'élaboration et à l'évaluation de plans d'action individuels et avec les pairs. Concevoir et piloter des situations d'apprentissage et d'évaluation reliées à la compétence disciplinaire visée.

PPK1073 Stage II : initiation à l'enseignement en EPS au secondaire (PPK1014)

Ce stage d'initiation permet à un stagiaire d'accompagner un enseignant spécialiste en éducation physique et à la santé dans les différentes occupations reliées à sa tâche. Par l'observation et par la prise en charge ponctuelle de diverses activités, le stagiaire est initié aux composantes de la profession à laquelle il se destine, de même qu'à toutes les dimensions de la vie d'une école secondaire. Sous la supervision d'un enseignant associé spécialiste en éducation physique et à la santé, le stagiaire est amené à : (a) se familiariser avec les modes de fonctionnement de l'école; (b) s'initier aux diverses composantes de la profession enseignante; (c) expérimenter les stratégies d'intervention en gestion de groupe et (d) amorcer et poursuivre le développement de certaines compétences professionnelles attendues en enseignement. Ce cours stage est d'une durée de 4 semaines.

Règlements pédagogiques particuliers :

- Pour s'inscrire à ce cours, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,2/4,3.
- En cas de grandes difficultés (cote C- et moins) dans le cours PPK1073 (Stage II), l'étudiant sera assujéti à un Plan de remédiation qu'il devra mettre en place.
- En cas d'échec ou d'abandon, le cours PPK1073 ne peut être repris qu'une seule fois.

PPK1074 Stage III : enseignement en éducation physique et santé au préscolaire et primaire (9 crédits) (PPK1073; EPK1211; PPK1020; PPK1027)

Ce stage d'enseignement permet au stagiaire de participer à la vie d'une école primaire tous les jours, durant dix semaines consécutives, avec le soutien d'un enseignant spécialiste en éducation physique et à la santé (EPS). Au cours de cette période, le stagiaire assume graduellement une prise en charge de l'enseignement de même que divers rôles, selon des modalités d'apprentissage bien précises et une répartition spécifique du temps. Le stagiaire est appelé à poursuivre le développement de certaines compétences professionnelles ciblées lors des stages précédents et à amorcer le développement de certaines autres compétences

attendues en enseignement. Ce cours stage est d'une durée de 10 semaines.

Règlements pédagogiques particuliers :

- Pour s'inscrire à ce cours, l'étudiant doit avoir complété soixante crédits du programme et avoir une moyenne d'au moins 2,3 sur 4,3.
- Les cours PPK1074 Stage III : Enseignement en EPS au préscolaire/primaire et PPK1075 Stage IV : Enseignement en EPS au secondaire doivent être suivis selon la grille de cheminement. Par conséquent, ils ne peuvent être réalisés au cours d'une même année du calendrier universitaire (par exemple les PPK1074 au trimestre d'automne et PPK1075 au trimestre d'hiver suivant). Donc, les étudiants qui ne rencontrent pas les préalables au Stage III dès l'automne de la 3e année (moyenne minimale, nombre de crédits, cours préalables et réussite du test de français prescrit par l'université) se verront contraints à compléter leur programme de baccalauréat avec une année supplémentaire.
- En cas d'échec ou d'abandon, le cours PPK1074 ne peut être repris qu'une seule fois.
- En cas de grandes difficultés (cote C- et moins) dans le cours PPK1074 (Stage III), l'étudiant sera assujéti à un Plan de remédiation qu'il devra mettre en place.

PPK1075 Stage IV : enseignement en EPS au secondaire (9 crédits) (PPK1074)

Ce stage d'enseignement permet à un stagiaire de participer à la vie d'une école secondaire tous les jours, durant dix semaines consécutives. Sous la supervision d'un enseignant associé spécialiste en éducation physique et à la santé, le stagiaire assume une prise en charge de l'enseignement de même que divers rôles, selon les modalités d'apprentissage bien précises et une répartition spécifique du temps. Le stagiaire est appelé à poursuivre le développement de certaines compétences professionnelles ciblées lors des stages précédents et à consolider certaines autres compétences attendues en enseignement. Ce cours stage est d'une durée de 10 semaines.

Règlement pédagogique particulier :

- Pour s'inscrire à ce cours, l'étudiant doit avoir réussi quatre-vingt-seize crédits du programme et avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3.
- Les cours PPK1074 Stage III : Enseignement en EPS au préscolaire/primaire et PPK1075 Stage IV : Enseignement en EPS au secondaire doivent être suivis selon la grille de cheminement. Par conséquent, ils ne peuvent être réalisés au cours d'une même année du calendrier universitaire (par exemple les PPK1074 au trimestre d'automne et PPK1075 au trimestre d'hiver suivant). Donc, les étudiants qui ne rencontrent pas les préalables au Stage III dès l'automne de la 3e année (moyenne minimale, nombre de crédits, cours préalables et réussite du test de français prescrit par l'université) se verront contraints à compléter leur programme de baccalauréat avec une année supplémentaire.
- Le cours PPK1075 (Stage IV) ne peut être réalisé en région éloignée si le PPK1074 (Stage III) est fait à l'étranger (hors Québec), sauf dans les situations de difficultés majeures au cours du stage précédent.
- En cas d'échec ou d'abandon, le cours PPK1075 ne peut être repris qu'une seule fois.
- En cas de grandes difficultés (cote C- et moins) dans le cours PPK1075 (Stage IV), l'étudiant sera assujéti à un Plan de remédiation qu'il devra mettre en place.

PSD1046 Développement social et émotionnel de l'élève en contexte éducatif

Tracer le portrait des connaissances actuelles sur le développement de l'enfant et de l'adolescent dans les sphères biopsychosociale et affective. Sensibiliser aux facteurs déterminants de son adaptation en milieu scolaire. Préparer au rôle d'enseignant-facilitateur au regard du développement et de l'adaptation sur le plan social et émotionnel de l'enfant et de l'adolescent. Rendre l'étudiant capable de dispenser du contenu relatif à l'éducation à la santé en prenant appui sur les fondements du développement social et émotionnel.

Le cours vise principalement l'acquisition des connaissances relatives :

- À l'apport des principaux courants de pensée concernant le développement de l'enfant et de l'adolescent : apprentissage social, psychanalyse, cognitivisme, neurosciences et pleine conscience;
- Aux défis et aux étapes du développement social et émotionnel de l'enfant et de l'adolescent, entre 0 et 18 ans;
- Aux manifestations des compétences sociales et émotionnelles selon les niveaux de développement : connaissance de soi et d'autrui, estime de soi, identité, amitiés, sexualité, sentiment de compétence, intégrité personnelle, régulation émotionnelle et sentiment d'appartenance;
- Aux principaux facteurs pouvant expliquer le développement social et émotionnel de l'enfant et de l'adolescent ainsi que son

adaptation en contexte scolaire : contexte familial, pairs, tempérament et intelligence de l'enfant, climat scolaire, expériences éducatives et scolaires;

- Aux problématiques liées au développement social et émotionnel et répercussions en contexte scolaire : troubles anxieux, problématiques liées à la sexualité, à la dépression, au suicide, à l'image du corps, à l'alimentation et à l'usage de substances;
- À l'apport de la relation maître-élève : les facettes qui contribuent au développement de l'enfant et de l'adolescent;
- Aux stratégies d'intervention favorables au développement et à l'adaptation sur le plan social et émotionnel dans un groupe-classe, à l'éducation à la santé: attitudes, habiletés, comportements de l'enseignant et organisation de l'environnement, distinction entre l'éducation implicite et explicite, selon les problématiques rencontrées;
- Au soutien à l'apprentissage et à l'acquisition des compétences à travers les types d'activités et la vie de la classe.

Ce cours soutient la préparation du futur enseignant à intervenir en classe, tant au préscolaire, au primaire qu'au secondaire. Le contexte de vie scolaire de l'enfant et de l'adolescent est décrit et étudié. Ce cours est basé sur la pédagogie expérientielle pour assimiler la traduction des problématiques précitées au plan pédagogique. Ce cours est donc lié aux différentes activités de stage. Le continuum de développement de l'élève ainsi que les problématiques qui y sont associées doivent être adaptés au public étudiant (préscolaire, primaire ou secondaire).

TLE1042 Application des TIC en éducation physique et santé

Ce cours vise à aider l'étudiant à développer principalement la compétence professionnelle « Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel ». Dans un contexte spécifique à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé à l'école, réaliser des documents pédagogiques informatisés qui exploitent le développement des compétences disciplinaires des programmes de formation au moyen de l'animation et de la vidéo numérique. Utiliser l'ordinateur à des fins pédagogiques, entre autres, pour évaluer les élèves, gérer la classe, aider à l'enseignement d'éléments tactiques et techniques sur le terrain. Utiliser l'autoroute électronique pour associer les élèves, leurs amis ou leurs parents, dans leur participation à des activités.

Implication des élèves dans l'utilisation pédagogique de l'ordinateur en rapport à l'éducation physique et à la santé. Expérimentation pédagogique en classe de différents outils informatiques multimédias. Compte rendu sur un site Web de l'expérience pédagogique, avec la participation des élèves s'il y a lieu. Transfert des habiletés à l'enseignement d'une autre matière scolaire.